

DIRECTION EUROPE 3



AMBASSADE DE BELGIQUE
Bureau de la Coopération au Développement
Entrée 23/12/11
Date du document 22/12/11
Référence 1282/RB/D1

Koulouba, le 22 DEC 2011

NO : ~~N~~ 00633 MAECI/DE-AM4

Le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale de la République du Mali présente ses compliments à l'Ambassade du Royaume de Belgique (Bureau de la Coopération au Développement) à Bamako et, à l'honneur de lui faire parvenir ci-joint, la fiche d'identification relative au projet de consolidation de la filière de transformation et de gestion des déchets solides de la Ville de Sikasso.

L'objectif est de consolider la filière de gestion des déchets solides domestiques de Sikasso à travers leur évacuation, leur valorisation et leur traitement.

Par ailleurs, le Ministère indique que suite aux recommandations du Comité Spécial des Partenaires du 17 novembre 2011, la Mairie de Sikasso a honoré son engagement en remboursant la totalité du fonds revolving.

Le Ministère saurait gré à l'Ambassade (Bureau de la Coopération au Développement) des dispositions utiles qu'elle voudra bien prendre à cet effet.

Le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale de la République du Mali remercie l'Ambassade du Royaume de Belgique (Bureau de la Coopération au Développement) à Bamako de sa bonne collaboration et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération.

AMBASSADE DU ROYAUME DE BELGIQUE
(Bureau de la Coopération au Développement)
BAMAKO



REPUBLIQUE DU MALI

FICHE D'IDENTIFICATION

PROJET DE CONSOLIDATION DE LA FILIERE DE TRANSFORMATION
ET GESTION DES DECHETS SOLIDES DE SIKASSO

COOPERATION BELGO-MALIENNE

Dans le cadre du Programme Indicatif de Coopération (PIC)

2009- 2012

Aout 2011

1. TITRE DE LA PRESTATION DE COOPERATION
DESCRIPTION BREVE ET CONCISE REPRENANT LES PRINCIPALES DONNEES DE LA PRESTATION

Titre : Consolidation de la filière de valorisation et de gestion des déchets solides de Sikasso (CONFIDESO)

L'objet de la prestation est la consolidation de la filière de valorisation et gestion des déchets solides de Sikasso en intégrant la composante de l'évitement des émissions des gaz à effet de serre grâce au compostage des matières organiques. Le volet compostage propose d'intégrer la constitution d'un dossier carbone.

C'est en 2006, que la filière de gestion des déchets solides a été mise en place avec la construction et l'aménagement d'un Centre d'Enfouissement Technique (CET) au travers du projet « Assainissement des villes de la CAN 2002 » financé par la Belgique. Simultanément, la contre partie malienne a doté la filière de deux camions capables d'enlever les déchets. Plus récemment un expert a été mis à disposition pour organiser l'ensemble de la filière. Les techniciens de la DRACPN et du service d'hygiène et salubrité ont été formés aux opérations d'enlèvement, d'enregistrement et de planification de circuits de collecte. Un plan d'action de sensibilisation et d'information des ménages, sur le thème de l'adhésion à la pré collecte des déchets, a aussi été lancé. Un audit technique, en cours de réalisation, permettra de disposer du plan annuel et quinquennal d'exploitation du CET.

La prestation prévue est pour une durée de 3 ans et d'un montant d'environ 1,580,000 Euros

Contexte géographique et climatique

Le projet est ancré dans la deuxième ville du Mali, juste après Bamako la capitale. Selon les résultats provisoires du récent recensement Sikasso comptait en 2009, 225750 habitants et 35625 ménages. La population pourrait atteindre 328500 habitants en 2017 si le taux de croissance de l'ordre de 4.8 % par an constaté sur la période 1998-2009 se maintient.

La ville est en cours d'urbanisation avec un centre ville et des quartiers résidentiels aménagés mais aussi des quartiers plus anciens où les habitants ont des pratiques paysannes, telles que la culture de céréales à l'intérieur ou l'élevage des animaux, qui sont considérées comme incompatibles vis-à-vis de la réglementation municipale. Cette dualité apporte toute une série de nuisances environnementales que sont les odeurs, les déjections animales dans les rues, les bruits, les rejets des eaux usées et des déchets solides dans les rues. A cela s'ajoute la pratique d'activités de transformation de produits agricoles comme la transformation du manioc. A part les axes routiers principaux bitumés, la grande majorité des autres axes sont en terre, parsemés de dénivelés et de trous rendant la circulation difficile pour des véhicules de plus de deux essieux, en particulier durant la saison des pluies.

La saison des pluies s'abat de juillet à novembre. Compte tenu de la topographie de la ville, le centre d'enfouissement technique (CET) des déchets construit en 2006 se trouve en surplomb de la ville. Cette localisation permet d'éviter tout risque d'inondation. Néanmoins, la pluie peut déranger l'utilisation actuelle du casier en exploitation et l'audit technique prévu en Octobre 2011 va

permettre de préparer le plan d'exploitation de l'enfouissement des déchets et définir les mesures à prendre pour éviter la formation de mare d'eau, permettant ainsi l'accès des camions à la zone de déversement des déchets solides. La pluie influence aussi la densité des déchets stockés au niveau des caissons, pouvant rendre leurs enlèvements plus difficiles et longs si des mesures compensatoires ne sont pas prises. A l'instar du CET, l'enlèvement des caissons doit aussi s'adapter aux conditions climatiques et un taux de remplissage de 80 % maximal est requis pour tout enlèvement.

Stratégie du Gouvernement

La stratégie nationale de gestion des déchets solides a été adoptée le 28 Janvier 2009 et repose sur les principes fondamentaux que sont le principe du pollueur payeur et le principe de subsidiarité¹.

La politique nationale d'assainissement (PNA), approuvée aussi le 28 Janvier 2009, a identifié les résultats attendus en matière d'assainissement liquides et solides d'ici à 2015 pour les villes secondaires, comme Sikasso, et les communes de moins de 50,000 habitants. La PNA donne aussi un éclairage sur la tendance à suivre en matière de responsabilité, d'engagement et de prise en charge par les différents acteurs. Cette répartition des tâches peut être résumée dans le tableau ci-dessous :

Catégorie de dépenses à couvrir	Type	Budget National	Collectivité Territoriale	Usagers	Secteur Privé
Collecte primaire des déchets solides	FCT		●	●●●	●
Aménagement sites de transit	INV	●	●●		●
Evacuation déchets solides	FCT		●	●●●	●
Renouvellement camions poubelles	REN				●●●
Aménagement décharge finale / CET	INV	●●	●●		○
Fonctionnement décharge finale / CET	FCT		●		●●●

La PNA a intégré toutes les composantes de la filière des déchets solides que sont la pré collecte, le transport et l'enfouissement final des déchets et a dressé les résultats attendus sur l'ensemble de la filière. A l'instar de Sikasso, ce sont 50 % des villes de plus de 50,000 qui devront être équipées d'un CET, tandis que le taux de couverture d'enlèvement des déchets ménagers doit représenter au moins 80 % d'ici à 2015.

Organisation Institutionnelle

L'organisation institutionnelle s'articule autour de plusieurs acteurs publics du secteur privé :

- **La commune.** L'assainissement fait partie des compétences transférées automatiquement par l'Etat malien en 1999, comme entre autres l'état-civil et la police administrative. Par ailleurs, selon l'article 14 du code des collectivités territoriales relatifs aux attributions du Conseil communal, le conseil communal est compétent pour régler les affaires de la

¹ Il préconise de confier chaque fonction au niveau de décision le plus approprié. C'est l'application de ce principe qui conduit au renforcement de la maîtrise des ouvrages des collectivités territoriales et qui incite à confier un plus grand nombre de fonctions aux DRACPN.

commune, notamment sur les questions de protection de l'environnement, de l'hygiène publique et de l'assainissement. La commune a donc pour vocation de planifier, d'organiser et de contrôler l'assainissement en tant que service public. Elle est également propriétaire des ouvrages réalisés pour assurer l'accès à l'assainissement. La commune est donc bien la clef de voute du dispositif actuel. Le conseil de cercle et le conseil de région ont également des compétences en matière d'environnement et de politique de création et de gestion des équipements collectifs d'intérêt de cercle ou régional.

Mais les compétences des CT en la matière n'ont pas encore été précisées par décret. Une stratégie nationale de transfert des compétences dans le sous-secteur de l'assainissement a été rédigée et devrait mener bientôt à la rédaction d'un décret qui permettra d'être plus précis dans la définition des rôles de chacun. Parmi les compétences transférées précisées dans la stratégie, figure notamment la définition par les communes d'un Plan Stratégique d'Assainissement (PSA) ou pour les communes plus petites, la prise en compte des questions d'assainissement dans le Plan de Développement Social Economique et Culturel. La stratégie de transfert actuelle encourage également le recrutement d'exploitants privés, sous le contrôle et le suivi des CT, ainsi que le partenariat public-privé et l'inter-collectivité.

- **Les services centraux et déconcentrés de l'Etat en charge de l'assainissement et du contrôle des pollutions**, notamment la Direction Nationale de l'Assainissement et du contrôle des pollutions et nuisances, au niveau national, régional et local pour : (i) apporter une expertise technique, (ii) appuyer la sensibilisation et (iii) élaborer et veiller au respect des normes nationales en matière d'assainissement, de pollution et de contrôle des nuisances.
- **Le ministère en charge des Collectivités territoriales ainsi que ses services déconcentrés**, en charge de la tutelle des CT est également impliqué dans le renforcement des capacités des CT, dans le transfert des compétences de l'Etat vers les CT et dans la mise en place d'un cadre réglementaire au niveau communal.
- **L'Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD)** a le mandat de statuer sur la recevabilité des projets d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux objectifs du développement durable du Mali, comme c'est le cas pour les projets de compostage des déchets ménagers.
- **L'Institut d'Economie Rurale (IER)** qui a pour vocation de promouvoir l'utilisation des engrais organiques dans les cultures maraichères et céréalières.
- **Le secteur privé** est représenté par l'ensemble des opérateurs impliqués dans la collecte, la valorisation et le traitement des déchets. Par souci de compétitivité et de bonne gouvernance, ce sont à la fois les opérateurs individuels ou regroupés sous une coordination qui seront impliqués dans le projet. Actuellement, les ménages s'abonnent directement au service de pré collecte avec les opérateurs privés de la place sous réserve qu'un zonage de collecte des déchets soit préalablement mis en place ainsi qu'un cahier des charges précisé. A Sikasso, le zonage est disponible alors que le cahier des charges spécifiant les modalités de la pré collecte est en cours de ré-négociation avec les opérateurs privés. Un nouveau contrat opérateur privé et abonné a tout juste été révisé.

Le ministère de l'administration territoriale et des collectivités locales (MATCL), en tant que ministère de tutelle des Collectivités Territoriales et **le ministère de l'environnement et de l'assainissement** seront les deux ministères de référence de la prestation. Les deux ministères sont déjà partenaires dans le projet d'assistance technique de la filière des déchets solides à Sikasso. Sur le terrain, les services déconcentrés de ces deux ministères ainsi que la commune de Sikasso collaborent étroitement dans leurs fonctions respectives. Néanmoins, pour simplifier la procédure, c'est le MATCL qui introduira la demande de coopération auprès du Royaume de Belgique.

3. OBJECTIFS GENERAL ET SPECIFIQUE DE LA PRESTATION

L'objectif principal de la prestation peut être formulé de la façon suivante :

La filière de gestion des déchets solides domestiques de Sikasso est consolidée

L'objectif spécifique est le suivant :

Les déchets solides domestiques sont évacués, valorisés et traités.

Les résultats attendus du projet sont :

- Le taux de couverture d'enlèvement des déchets ménagers augmente progressivement pour tendre vers l'objectif du PNA en 2015,
- Le nombre de contrat d'abonnés augmente progressivement pour tendre vers l'objectif du PNA en 2015,
- La production de compost passe de 1000 tonnes par an à 4000 tonnes en 2015,
- Le relevé topographique du CET correspond au plan d'exploitation préconisé,
- Le dossier carbone est validé au « Voluntary Carbon Standard, (VCS) ».

4. GROUPE CIBLE, LOCALISATION DE LA PRESTATION

Les bénéficiaires directs de ladite prestation sont :

- (i) Le service municipal de la voirie
- (ii) Le service municipal d'hygiène et de salubrité
- (iii) Les opérateurs privés de la filière de valorisation et gestion des déchets solides accompagnés de leurs personnels
- (iv) La direction régionale et locale de l'assainissement et du contrôle de la pollution

Le choix des bénéficiaires est dicté par le groupe des acteurs clés constitués ou renforcés durant la phase d'assistance technique 2010 à 2011, c'est-à-dire les acteurs ciblés par le renforcement organisationnel (équipes techniques des piquets d'hygiène, des dépisteurs, des agents de la voirie, des opérateurs privés, des membres de la commission assainissement), technique (formation des cadres et des techniciens à la gestion intégrée des déchets solides, voyage d'études) et institutionnel. Le choix des bénéficiaires sera aussi élargi aux acteurs clés indisponibles durant la phase d'assistance technique comme l'agent voyer (en cours de recrutement), l'agent matière, et toute autre recrutement si nécessaire.

Les bénéficiaires indirects sont les ménages et les représentants élus ou nommés au niveau des quartiers. Un autre groupe cible sont les agriculteurs qui utiliseront le compost en remplacement ou en complément des fertilisants chimiques.

La prestation se déroulera à Sikasso où sont installés les bénéficiaires directs et indirects.

5. RELATION DE LA PRESTATION AVEC LE DOCUMENT DE STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE ET AVEC LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

L'intervention s'inscrit complètement dans les axes stratégiques prioritaires du Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR) en œuvrant directement sur les axes stratégiques de la (i) décentralisation et la déconcentration et (ii) promotion des PME.

L'intervention concerne plus particulièrement la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification en général et la lutte contre les pollutions et les nuisances provenant des déchets solides en particulier. La prestation, qui inclut la production de compost à partir de la fraction organique des déchets, va contribuer à atténuer l'émission de gaz à effet de serre. L'intervention inclut aussi la promotion d'opérateurs privés impliqués dans la collecte, le transport et la valorisation des déchets solides ainsi que la création d'emplois stables.

L'intervention s'inscrit également dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement suivants :

OMD1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim

OMD 7 : Préserver l'Environnement

6. SYNERGIE AVEC LES AUTRES BAILEURS DE FONDS BILATERAUX ET MULTILATERAUX ET AVEC LE PROGRAMME INDICATIF DE LA COMMISSION EUROPEENNE AINSI QUE L'AGENDA NATIONAL D'HARMONISATION et d'ALIGNEMENT

Le Mali dispose d'un cadre de concertation entre bailleurs s'appuyant sur le CSCR, qui permet une bonne allocation des ressources. Les partenaires techniques et financiers interviennent donc sur des cibles différentes et complémentaires. Le Service de l'Harmonisation de l'Aide du Ministère de l'Economie et des Finances (SHA) joue ce rôle de coordinateur.

La prestation présente des synergies avec le travail engagé par l'Union Européenne, chef de file pour le groupe Décentralisation et Déconcentration. Le Royaume de Belgique finance deux assistants techniques en poste au MATCL. La prestation présente aussi des synergies avec le groupe thématique Eau et Assainissement avec KfW comme chef de file et le groupe thématique transversal Environnement et Changement Climatique, sous la coordination de la Suède. Dans le domaine de l'assainissement et des déchets solides, c'est le projet d'assainissement et de développement urbain de Bamako (Padub) financé par l'Agence Française de Développement dans les communes II et V du district de Bamako, qui présente le plus de synergie avec la prestation. Le projet assainissement comprend un volet déchets solides avec la collecte des déchets et la réalisation d'un dépôt de transit. Dans son volet production et application de compost, la prestation pourra compter sur le cadre stratégique d'investissement « Gestion durable des terres » en cours de préparation.

7. BUDGET BELGE MAXIMAL ET DUREE INDICATIVE DE LA PRESTATION

Le budget belge maximal est fixé à environ 1. 580. 000 euros. La durée indicative de la prestation est de 3 ans.

8. MESURES QUI SERONT PRISES POUR ASSURER LA DURABILITE DE LA PRESTATION APRES SA CLOTURE

La prestation s'appuie sur la continuation du transfert de compétence aux techniciens de la direction régionale de l'assainissement et de la collectivité territoriale de Sikasso, et en particulier pour ceux impliqués dans la gestion des équipements mobiles et immobiliers utilisés pour collecter et traiter les déchets solides. En effet, la prestation s'appuie sur un programme important de formation et de voyage d'études entrepris en 2010 et 2011.

La prestation peut aussi compter sur la démarche entreprise en 2011, au niveau des quartiers et qui consistent à sensibiliser les ménages à respecter la réglementation en matière d'obligation d'adhérer à un contrat de pré collecte avec un opérateur privé et en matière d'honorer le paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il est également à l'étude la possibilité d'assurer la pérennité des opérations en introduisant une approche basée sur les résultats, comme une incitation sur la tonne de déchets transportée au Centre d'Enfouissement Technique (CET).